

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, G. CUMONT ET A. DE WITTE.

1895
CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1895

DEUX MONNAIES

DE

GODEFROID DE DALENBROECK

SEIGNEUR DE HEINSBERG, COMTE DE LOOZ.

Thierry, comte de Looz, seigneur de Heinsberg et de Blankenberg, mourut en 1361. Il n'avait eu de sa femme Cunégonde de la Marck qu'un fils, Godefroid, seigneur de Millen et d'Eicke, marié à Mathilde de Gueldre et décédé, en 1342, sans laisser d'enfants légitimes.

Thierry de Looz s'était décidé à léguer ses comtés à son neveu Godefroid de Dalenbroeck, fils de son frère Jean de Heinsberg. Nous le voyons assister, le 17 février 1357, à Maestricht, au contrat de mariage de Godefroid avec Philippine, fille de Guillaume, comte de Juliers. Thierry était accompagné des principaux nobles de son comté à qui il voulait ainsi faire mieux connaître leur futur seigneur. Charles IV, roi de Germanie, se trouvait alors à Maestricht où il cherchait des

alliés pour son frère Wenceslas, duc de Brabant. Il est vraisemblable que Thierry obtint alors du roi des Romains l'autorisation de léguer à son neveu ses comtés, fiefs de l'empire.

Charles IV lui donna, le 19 février 1357, une charte de confirmation de tous ses fiefs et quitta peu après Maestricht, très dépité de n'avoir pu gagner le prince-évêque de Liège à la cause du duc de Brabant.

Aussitôt après la mort de Thierry, Godefroid prit possession du comté, reçut le serment de fidélité et se retira dans le château-fort de Stockhem. Il demanda au roi Charles IV de lui donner l'investiture du comté de Looz (1).

Engelbert de la Marck, évêque de Liège, et le chapitre de la cathédrale prétendaient, de leur côté, que, Thierry étant mort sans laisser d'enfant mâle, le comté de Looz devait faire retour à l'église de Liège.

L'affaire fut déférée par l'évêque, le 5 avril 1361, aux Trois-États malgré la requête de Godefroid qui demandait que la question fût soumise à la cour des douze pairs de Saint-Lambert et à la cour féodale du prince. La réunion immédiate du comté à la principauté fut décrétée.

Le prince-évêque s'était également adressé à Charles IV. Le roi, par acte donné à Nuremberg,

(1) *Histoire de la bonne ville, de l'église et des comtes de Looz, suivie de biographies lossaines*, par Jos. DARI, professeur de droit et d'histoire ecclésiastique au séminaire de Liège, pp. 553 et suiv.

le 13 avril 1361, défendit toute action aux parties en cause et désigna Guillaume, archevêque de Cologne, pour examiner l'affaire et prononcer une sentence définitive.

Engelbert de la Marck transgressa les ordres du roi. Aidé des comtes de Clèves et de la Marck, il envahit le comté de Looz au mois de mai 1361. Les villes de Looz, de Hasselt, de Bilsen lui prêtèrent serment sans faire de résistance. Le château de Stockhem fut assiégé dès le 27 mai par Évrard de la Marck, frère d'Engelbert et commandant des forces liégeoises. Il fut emporté au bout de vingt-sept jours de siège. Godefroid, qui s'y trouvait, fut forcé de renoncer à tous ses droits en faveur de l'église de Liège et Engelbert de la Marck fut reconnu comme comte de Looz.

Ce fut alors que Godefroid vendit ses droits sur Looz à Arnould d'Oreye, seigneur de Rummen, fils de Guillaume d'Oreye et de Jeanne de Looz, sœur de feu Louis IV, comte de Looz. Arnould, qui avait épousé Isabelle de Flandre, fille naturelle de Louis de Male et veuve du riche chevalier Simon van Halle, avait fait valoir ses prétentions sur le comté de Looz dès la mort de Thierry. L'acte de cession fut dressé le 25 janvier 1362, à Heinsberg, moyennant la somme de 80,000 livres.

Il semble que Godefroid eut également quelque peine à se mettre en possession de la seigneurie de Heinsberg, car il n'en prit l'hommage qu'en 1366

et ce ne fut qu'en 1367 qu'il en reçut l'investiture d'Édouard, duc de Gueldre (1).

Godefroid eut de longs démêlés avec Arnould de Randenrode, lesquels furent portés, dès 1379, devant son beau-frère, le duc Guillaume de Juliers et seulement terminés en 1384.

Bien plus grandes encore furent les difficultés qu'il eut avec son demi-frère Renaud de Fauquemont, qui s'était emparé de la seigneurie de Dalenbroeck, de plusieurs villages et du droit de péage à Kuyk. Le comte Adolphe de Clèves, choisi comme arbitre, rendit sa sentence le jour après les saintes Pâques de 1393. Elle fut favorable à Godefroid.

Godefroid s'endetta considérablement en soutenant ses prétentions sur Looz et sur Chiny. Il fut obligé, en 1363, d'engager sa seigneurie de Millen, avec les villes de Gangelt et de Vucht, au duc de Gueldre. Celui-ci les engagea lui-même, l'année suivante, à Jean de Mōrs moyennant 3,000 écus.

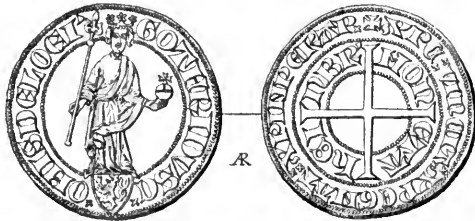
Il semble que Godefroid abandonna le gouvernement de ses seigneuries à Jean de Heinsberg, son fils, avant sa mort, survenue en 1395.

Les monnaies de Godefroid de Dalenbroeck portant, soit le titre de comte de Looz, soit simplement le nom de Looz, sont fort rares. Celles avec le titre de comte de Looz auront été frappées

(1) *Akademische Beiträge zur Gölch und Bergischen Geschichte*, par CHRISTOPHE JACOB KREMER, etc. Mannheim, 1769, 1^{er} volume, p. 36.

depuis la mort de Thierry de Heinsberg jusqu'à la paix que Godefroid fit avec l'évêque de Liège. Les pièces sur lesquelles il se dit de Looz auront vraisemblablement été forgées depuis la paix avec Engelbert de la Marck jusqu'à la cession, faite par Godefroid (1), de tous ses droits à son parent Arnould de Rummen.

Le gros, qui suit, est la seule monnaie de Godefroid, avec le titre de comte de Looz que nous connaissons.



1. *Droit.* Figure impériale couronnée, debout de face. Elle tient le sceptre de la main droite, le globe crucigère, de la gauche. A ses pieds, un écu de gueules au lion d'argent (2), qui est Heinsberg.

Légende. GOTFRIDVS R^x — ^x OMIS DE LOEI^r
— (Gotfridus Comis de Lossensis).

La légende est coupée en deux par la couronne et l'écu du prince.

(1) Peut-être même jusqu'à sa mort *Voy. les Akademische Beiträge, etc., déjà cités, § XXIII.*

(2) Le graveur du gros a abusivement représenté le lion de l'écu avec une double queue fourchue.

Revers. Croix pattée coupant la légende intérieure :

ΜΟΝ — ΕΠΤΑ — ΗΕΙ — ΝΒΡ' —

Légende extérieure :

✠ ΧΡΕ ✕ ΒΙΝΕΙΤ ✕ ΧΡΕΙΓΝΑΤ ✕ ΧΡΙΝΡΕ-
ΡΑΡ ✕

Argent. Poids : 3gr,25.

Notre collection.

L'incorrection de la légende extérieure du revers du gros qui nous occupe est probablement due au manque de place sur le coin, dont le graveur ne se sera aperçu qu'après avoir enfoncé les poinçons de la première partie de l'inscription.

Les monnaies de Godefroid de Dalenbroeck, sur lesquelles il se dit de Looz, ne sont guère moins rares.

Le florin d'or, au type de Florence, qui suit, est, croyons-nous, la seule monnaie d'or connue.



2. *Droit.* Saint Jean-Baptiste nimbé, debout, tenant une longue croix de la main gauche et bénissant de la droite.

Légende. — · S · IOHA — NNES · B [☉] ·

Revers. Grande fleur de lis occupant tout le champ.

Légende. — G · OFRID · — · — · DEI · LOS ·

Or. Poids : 3gr,50.

Notre collection.

Le florin d'or reproduit ci-dessus a été publié dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, de 1880. Voir p. 171 et planche II, n° 51. Il est décrit par le savant H. Dannenberg dans un remarquable travail sur les florins d'or, au type de Florence. Si nous avons fait graver la monnaie en question dans ces colonnes, c'est que la Revue de Vienne, pourtant si intéressante à tous les points de vue, est, hélas ! trop peu répandue en dehors de l'Allemagne. Nous croyons que les amateurs de monnaies belges nous sauront gré de mettre sous leurs yeux une pièce lossaine de semblable importance.

Citons, pour terminer cet aperçu sur les monnaies de Godefroid de Dalenbroeck avec le nom de Looz, un tiers (?) de gros, au type de l'effigie impériale, du même prince, donné par le regretté Chalon dans cette *Revue* (1).

V^{to} B. DE JONGHE.

(1) *Revue de la numismatique belge*, année 1861, page 131, pl. XI, n° 3.
